

CONCOURS PHOTOS



Patrimoine nature



Prix enfant



Patrimoine architectural



Patrimoine vivant

SOMMAIRE

Délibérations du conseil municipal	Pages 2 - 7
Etat-civil	Page 7
Portrait Jo LE BRETON	Page 8
Urbanisme – Travaux	Page 9
Informations	Pages 10 - 16
Associations	Pages 17 -24
Actualités	Pages 24 - 27
Patrimoine	Page 28

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	de	la	convocation
	15	/0	6/2016

Date d'affichage
15/06/2016
Nombres de membre
Afférents au conseil
municipal: 14
En exercice: 11
Votants:

<u>L'an 2016, le 22 Juin à 20 heures</u>, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie

Absente: Mme TATTEVIN Magali

Excusés ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel, Mme LE

CALLONNEC Sylvie à M. LE NORMAND Kléber Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 12 mai 2016.

Le Compte rendu du 12 mai est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

	Réf 2016_06_01B			
I	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Vente lot C - Rue de la Maladrie

Le Conseil Municipal accepte de vendre à madame Marina LE POUL domiciliée "La Ville Moisan" en BULEON (56420) le **lot n°** C, d'une superficie de **729 m²** en zone constructible, au prix de **10 935.00 € TTC** (soit 15,00 € TTC le m²) et **759 m²** en zone non constructible au prix de **1 895.00 € TTC** (représentant environ 2.50 € TTC le m²).

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

	Réf 2016_06_02			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
I	Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux, Frais administratifs, subventions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire par le Conseil Municipal à savoir :

- Travaux entretien de voirie :
- * Notification à l'Entreprise NICOL Roland de SAINT-THURIAU les travaux d'entretien des voies communales et chemins d'exploitation pour l'année 2016. Le montant des travaux s'élève à 6 500.00 € H.T. avec une estimation de 8 h de broyage de terrains communaux.
- Frais administratifs d'étude des tarifs du service de restauration (délibération du 04/03/2013) :
 - * 35 € TTC pour l'année 2015/2016 versés au Collège Sainte Jeanne d'Arc.
- Subventions, Travaux ateliers municipaux (délibération du 31/03/2016) :
- * Versement de la somme de 44 057.34 € par Pontivy Communauté, correspondant au Fonds de concours sur l'équipement immobilier communal.

Réf 2016_06_03A B & c			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1

Les décisions modificatives relatives aux différents budgets (Commune, Lotissement Le Clos du Parc et Panneaux Photovoltaïques) sont validées par le Conseil Municipal.

	Réf 2016_06_04			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
I	A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Subvention aux associations : complément

Le Conseil Municipal, après examen des demandes de subvention, décide d'attribuer 100.00 € à l'Association Centre Bretagne de Sauvegarde des Abeilles.

	Réf 2016_06_05			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
I	A l'unanimité	9	0	0

Objet de la délibération : Tarif cantine 2016/2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à compter du **01/07/2016** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2016-2017 de la façon suivante :

repas élève : 3.10 €repas adulte : 4.90 €

- repas à partir du 3ème enfant : 2.40 €.

Il est précisé que Mme Katell CORFMAT, Mme Aurélie VERA, Mr Philippe DEDIEU et Mr Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote.

	Réf 2016_06_07			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ſ	Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 02 juin 2016 le courrier de démission de madame Albertine GICQUEL pour des raisons personnelles. Il précise que l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission du conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet". Le conseil municipal prend acte de cette décision.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

<u>Objet de la délibération :</u> Désignation des membres aux différentes commissions et organismes intercommunaux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22;

Vu la démission de madame Albertine GICQUEL,

Vu la délibération du 11 avril 2014 relatives à la désignation des membres aux différentes commissions et organismes intercommunaux,

Le conseil municipal décide de modifier les membres des différentes commissions et organismes intercommunaux suivants :

* COMMISSIONS COMMUNALES

I - FINANCES

M. Bernard LE BRETON (Président), M. Michel TARDIVEL, M. Kléber LE NORMAND, M. Pierrick LE BRETON.

II - ECONOMIE - AGRICULTURE -COMMERCE - ARTISANAT - AMENAGEMENT

Mme Claudine GICQUEL (Vice-Président), M. Philippe ALLAIN, Mme Aurélie VERA, M. Philippe DEDIEU, Mme Katell CORFMAT.

IV - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - LOISIRS - SALLES - ANIMATION

M.David GIQUEL (Vice-Président), Mme Sylvie LE CALLONNEC, Mme Magali TATTEVIN, M. Kléber LE NORMAND, M. Philippe ALLAIN, M. Pierrick LE BRETON.

VI - AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE - ALSH

M. Bernard LE BRETON (Président), M. Philippe DEDIEU, Mme Sonia LE BLAY, Mme Magali TATTEVIN, Mme Aurélie VERA, M. David GICQUEL.

Il est précisé que les autres commissions demeurent inchangées.

Il est rappelé que monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions communales.

* DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

V - SIVU INCENDIE

Délégués titulaires : M. Michel TARDIVEL et M. Philippe ALLAIN

Délégué suppléant : M. Philippe PIRIO

Il est également précisé que les autres organismes intercommunaux demeurent inchangés.

Réf	2016_06_09		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Bail Logement rue Anne de Bretagne

Un nouveau bail sera établi pour le logement situé au 12 rue Anne de Bretagne pour tenir compte de la convention entre l'Etat et la Commune qui expire le 30 juin 2016.

<mark>Réf</mark>	2016_06_10		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A la majorité	12	0	1

Objet de la délibération : Travaux Local vestiaires au terrain des sports

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les devis relatifs à la rénovation des vestiaires au terrain des sports qui consistent au remplacement des ouvertures ainsi que des travaux de plomberie et d'électricité.

Le Conseil Municipal accepte le devis des Fermetures KERESPARS pour un montant de 1 411.20 € TTC. Des précisions sont sollicitées pour le devis de plomberie et d'électricité.

INFORMATIONS

6 - Ligne internet "Bibliothèque"

Une réflexion est engagée pour la mise en place d'une ligne internet pour la bibliothèque.

10 - DIVERS

- Voiries (Entretien + Travaux)

Le fauchage est en cours, un point sera fait par monsieur LE NORMAND. Il est précisé que les travaux d'enrobé ont démarré ce matin.

- Zone d'activités de Vachegard

La réception des travaux est prévue demain.

- Commission d'arrondissement de sécurité

Mercredi 15 juin 2016, la commission d'arrondissement de sécurité est venue contrôlée les locaux de la Salle Saint-Fiacre. La vérification des équipements électriques par un organisme habilité est à prévoir.

Monsieur le Maire précise que le sapeur-pompier chargé de la vérification des locaux confirme l'obligation de la collectivité à avoir un téléphone au stade ainsi qu'au terrain des sports.

- Aménagement du Bourg

La population est invitée à la réunion publique d'aménagement du bourg le vendredi 8 juillet 2016 à 20H00. Cette réunion a pour but de recueillir les suggestions et de faire partager les différents enjeux sur l'aménagement du bourg en terme de qualité du cadre de vie, de sécurité etc...

- Tour de Bretagne Féminin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tour de Bretagne féminin se déroulera le 15 juillet.

- Animations estivales "Pontivy Communauté"

Une animation proposée par Pontivy Communauté et intitulée "Cuisiner sans gluten" aura lieu le mardi 2 août 2016 de 10H00 à 14H00 à la salle Saint-Fiacre.

- A.L.S.H.

L'accueil de loisirs se déroulera aux Lutins pendant le mois de juillet et la première semaine en août.

- Journée du patrimoine

Il est rappelé que lors des journées du patrimoine, la Chorale "Quai de l'Oust" réalisera une prestation le 24 septembre 2016 à la Chapelle Saint-Fiacre. Ne pas oublier également le concours photos "J'aime ma commune et son patrimoine". Photos à déposer en mairie pour le 17 septembre.

- Mini-stadium

La consultation est lancée pour la réalisation du mini-stadium. L'ouverture des plis est programmée le 05 juillet 2016.

- Assainissement non collectif

Les contrôles périodiques de l'assainissement individuel ont démarré depuis le 07 juin 2016. Les personnes concernées seront avisées par Pontivy Communauté. Ces contrôles concernent les installations "neuves" de 2006 et de 2007 ainsi que les installations n'ayant jamais été contrôlées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Date de la convocation
08/09/2016
Date d'affichage
08/09/2016
Nombres de membre
Afférents au conseil
municipal: 14
En exercice: 9
Votants:

<u>L'an 2016, le 14 Septembre à 20 heures</u>, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie

Absente : Mme TATTEVIN Magali

Excusés ayant donné procuration : Mme GICQUEL Claudine à M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel, Mme LE CALLONNEC Sylvie à M. GICQUEL David

Excusé: M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Réf 2016_09_01			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux mini-stadium

Monsieur le Maire précise qu'il a notifié à l'Entreprise SPORT NATURE de BEIGNON le marché, lot 2 "Equipements Multisports" relatif aux travaux de construction d'un mini-stadium pour un montant de 22 912.90 € H.T.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Réf	2016_09_02			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Travaux mini-stadium

Monsieur le Maire soumet l'estimation des travaux pour le lot 1 relatif au terrassement et à la plateforme suite aux différentes entrevues avec l'entreprise EIFFAGE de Pontivy.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, attribue le marché à l'entreprise EIFFAGE de Pontivy pour un montant de 22 650.50 € H.T. et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf 2016_09_03			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	Ō	0

Objet de la délibération : Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Monsieur le Maire fait part du courrier de la direction générale des finances publiques sur l'obligation de recourir à compter du 01/01/2017 à la télédéclaration et télépaiement de la contribution exceptionnelle de solidarité.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de télédéclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité.

Réf 2016_09_04			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Contrôle électrique : Salle Saint-Fiacre

Lors du passage de la commission d'arrondissement de sécurité pour les établissements recevant du public à la salle Saint-Fiacre, il a été rappelé l'obligation de faire contrôler par un organisme habilité les installations électriques.

Le devis de DEKRA, Agence Bretagne basée à Lorient pour un montant de 150.00 € a été retenu pour cette vérification.

1	Réf 2016_09_05			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Le Clos du Parc : Subvention d'équilibre

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention d'équilibre pour le budget du lotissement le Clos du Parc d'un montant de 15 000.00 €.

Réf 2016_09_06			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Sortie de l'inventaire : Biens réformés

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la liste des biens réformés et qu'il convient de procéder à la sortie de l'inventaire de la Commune.

Le conseil municipal valide la liste des biens à réformer qui représente la somme de 45 477.90 € TTC.

	Réf 2016_09_07A			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
I	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget Commune

La décision modificative relative au budget de la Commune est validée par le Conseil Municipal.

Réf	2016_09_07B			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Αľι	ınanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Travaux en régie : Aménagement au plan d'eau

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

Les travaux objet de cette décision portent sur l'aménagement au plan d'eau par la confection et la mise en place de bancs et de tables pour un coût de 3 288.84 €.

Réf	2016_09_09]		
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Contrat de dératisation

Monsieur le Maire rend compte de l'intervention de l'Entreprise FARAGO, chargée de la lutte contre les rongeurs conformément à la demande du conseil municipal et propose de reconduire cette prestation.

Le Conseil Municipal valide le contrat de dératisation avec l'entreprise FARAGO pour un montant de 1 115.00 € H.T.

	Réf 2016_0	09_10			
ſ	VOTE	PO	OUR CONTR	E ABSTENTIONS	
Ī	A l'unanim	ité	12 0	0	

Objet de la délibération : Budget Photovoltaïques : Remboursement avance

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 19 octobre 2015 relative à l'avance de 4500.00 € concédée par la commune pour le budget des panneaux photovoltaïques et informe qu'il y a lieu de fixer le montant du remboursement par délibération conformément à la demande de la trésorerie de Pontivy.

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 250.00 € a été inscrit au budget 2016.

Compte tenu du caractère aléatoire de la vente de l'électricité, il est proposé dans un premier temps de maintenir cette somme et de faire un point ultérieurement.

	Réf 2016_09_11			
I	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Bibliothèque : Equipement internet

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 22 juin 2016, le conseil municipal avait décidé de lancer une réflexion sur l'installation d'une ligne téléphonique et d'un accès internet à la Bibliothèque.

Après échanges avec le bureau municipal et également les bénévoles de la bibliothèque, il est décidé d'équiper le local actuel d'un accès internet.

INFORMATIONS

VIII - RADON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en date du 07 juillet 2016 relatif à l'obligation de procéder à des mesures de la concentration de RADON tous les 10 ans. Une consultation de cabinet a été lancée début août. Après vérification, il s'avère que le dépistage n'est obligatoire que pour les établissements d'enseignement, les établissements sanitaires et sociaux, les établissements pénitentiaires ainsi que les établissements thermaux. De plus, en ce qui concerne les lieux de travail, la règlementation impose la mise en œuvre de l'activité volumique du radon dans les lieux souterrains dès lors que l'activité dépasse une heure par jour. Aussi, la commune n'est pas concernée par le dépistage du radon.

X - DIVERS

- Bibliothèque

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'installation d'une ligne téléphonique avec accès internet à la bibliothèque.

- Aménagement du bourg

Monsieur le Maire fait un point sur la réunion du 08/09/2016 et soumet les différentes options sur l'aménagement du bourg. La prochaine réunion de travail est prévue le 3 novembre à 18H00.

- Championnat d'Europe de cyclisme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le passage de la course du championnat d'Europe de cyclisme demain sur la commune (entre 14H00 et 15H30 au lieudit "Kerentrech".

- Syndicat de la Vallée du Blavet

Par courrier du 09 septembre, le Président du Syndicat de la Vallée du Blavet fait part du lancement des "Matin'eaux du Blavet" qui sont notamment des rendez-vous techniques sur des questions liées à l'entretien des espaces communaux, des idées et des propositions pour faciliter l'atteinte ou le maintien de l'objectif "zéro-phyto".

- Transports scolaires

Monsieur David GICQUEL fait un point sur la rentrée scolaire et sur les modifications des circuits de transport scolaire.

- Soutien local à l'investissement

Par courrier du 18 août, le Sous-Préfet de Pontivy fait part qu'il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à la demande d'aide au titre du soutien à l'investissement public local.

Loi NOTRe

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Il est proposé de solliciter l'avis de CCAS avant de prendre une décision sur la dissolution de celui-ci.

- Résidence Alexis LOUER

Une place à la résidence Alexis LOUER est toujours vacante. Il est précisé que l'avis du conseil départemental n'est plus sollicité pour une entrée en domicile partagé.

- Centre Aéré

Monsieur le Maire fait part du très bon fonctionnement du centre aéré. Les records d'effectif ont été battus. La première semaine d'août a été aussi concluante

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 9 juillet à SURESNES (Hauts de Seine), Karolina LE GARJEAN, 18, rue du Tertre

Le 20 juillet à NOYAL-PONTIVY, Alwena MERLINI, 9, rue Dominique Nogues

Le 23 juillet à NOYAL-PONTIVY, Luna OLIVIERO, 2, ter, rue des Boulards

Le 04 août à NOYAL-PONTIVY, Théo LE DASTUMER, 2, lotissement les pins

Le 13 août à NOYAL-PONTIVY, Sacha LORIC, 11, rue du Tertre.

Le 24 août à VANNES, Évan LE DANOIS BAUDRY, 2, résidence du Tertre

Le 5 octobre à PLOERMEL, Louise GEFFRAY, fille d'Emilie, salon de coiffure, 12, rue Anne de Bretagne.

BAPTEME CIVIL

Le 16 juillet à RADENAC, Ema GUILLERME CLOCHEY, 11, La Bottine.

NOCES D'OR

Le 16 juillet à RADENAC, Monique et Joseph Michel COBIGO, Le Cosquer MARIAGES

Le 23 juillet à RADENAC, Virginie ALOCHE et Philippe PIRIO, 5, rue du moulin à vent.

Le 30 juillet à RADENAC, Elodie MONTARNAL et Elisabeth MICLO, 6, Impasse La Bottine.

Le 12 août à MORÉAC, Anna LE TOQUIN et Yoann MOISAN, Kerropert.

DECES

Le 9 juillet à RADENAC, Albert LE LARGE, 76 ans, 1, Drénidan.

Le 12 juillet à NOYAL-PONTIVY, Pierre COCHEREL, 83 ans, 9, rue du stade.

Le 20 août à RÉGUINY, Bernadette SAMSON veuve THOMAS, 89 ans, Keryaval.

Le 6 septembre à PONTIVY, Rosalie LE GAL, 86 ans, 3, rue Dominique Nogues.

Le 20 septembre à PONTIVY, Joseph LE BRETON, 82 ans, 5, Place de l'église.

Le 23 septembre à NOYAL-PONTIVY, Félix MAUGAN, 77 ans, Le jar à brebis.

Le 29 septembre à Noyal-Pontivy, Cindy LE GAILLIARD, 40 ans, 6, résidence du Tertre.

Le 6 octobre à Noyal-Pontivy, Jean LE BRETON, 90 ans, 2, rue Charles de Foucauld.

DECES hors commune

Le 9 août à VANNES, René THIBOULT, 95 ans, ancien boulanger Place de l'église.

Le 15 août à VANNES, Yves THIBOULT, 82 ans, Kergoff.





Portrait de Jo Le Breton – Homme public

Maire Honoraire

Jo est né le 12 Novembre 1933, marié, père de 5 enfants, il consacra une majeure partie de son temps à la commune qui le vit naître. Il fut élu au conseil municipal en 1965 à l'âge de 32 ans. C'était l'époque des remembrements. Ce fut son premier dossier réellement important en tant que vice -président de la Commission Locale de Remembrement. Ses compétences professionnelles de Géomètre-Expert déjà reconnues le prédisposaient à cette mission délicate. En



1977 il fut élu maire et il le resta pendant 24 ans. De nombreuses réalisations marquèrent ses 4 mandats successifs — les principaux peut-être au Bois de Lambilly de nouveaux vestiaires avec le cours de tennis, le plateau d'évolution dédié à différents sports, la transformation de la salle de patronage en salle des fêtes : la salle Saint Fiacre, le presbytère, la création du plan d'eau, la transformation et la modernisation de la Mairie, l'assainissement collectif, des lotissements, des réserves foncières...Le tout en préservant le patrimoine riche existant avec la consolidation des fondations de la chapelle Saint Fiacre et la réfection intérieure tant des vitraux que des vestiges des fresques du XV siècle ou encore dans cette église où il aimait se recueillir à titre privé, la réfection de la voûte et des peintures du retable lumineuses.

Ces travaux ne sont pas le fruit d'un seul homme mais bien le fruit du travail d'équipe, des conseillers municipaux respectifs avec les adjoints — le tout basé sur des relations humaines profondes ,tissées dans le milieu associatif qui lui était cher : les bureaux des écoles, la vigilante, le comité des fêtes...Il œuvra également à l'échelle plus large pour la jeunesse par exemple avec la création de l'association familiale et rurale «la Ruche» prémisse du Centre de Loisirs actuel ; pour les moins jeunes avec la mise en place de l'ADMR sur le secteur avec les maires des communes voisines à l'époque où les réunions cantonales étaient fréquentes, parfois fécondes toujours conviviales.

Jo aimait ces instants de partage, les relations humaines. Un trait marquant de son caractère était son humanisme- ses études chez les Frères de Lamennais où il avait fait ses humanités comme on disait à l'époque, l'avaient beaucoup influencé. La lecture des écrivains du siècle des Lumières l'ouvrira à un tempérament plein de tolérance. Ainsi il était très abordable, très proche de ses concitoyens, apportant la rigueur de ses conseils quasi professionnels dans un contexte amical, familier. A l'époque le maire intervenait fréquemment pour ' dépatouiller' des dossiers administratifs où il fallait se déplacer alors que n'existait pas le fax – encore moins Internet. Il était un élu vraiment de proximité et un élu résolument tourné vers l'avenir, pédagogue. Il avait enseigné un peu en parallèle à ses études. Il contribua à la mise en place de la bibliothèque et de la cyber-commune. Il souhaitait apporter la culture à tous, toujours dans la transmission.

Il s'intéressait encore à la vie de la commune, questionnant sur l'avancement des différents projets – l'aménagement du bourg en particulier le préoccupait. Quoi de plus normal quand on a contribué à bâtir avec autant de soin et d'abnégation cette petite cité.

Et puis Jo aimait les citations. Je vous livre celle-ci de Gustave Le Bon :

«Nos actes ne sont éphémères qu'en apparence, leurs répercussions se prolongent parfois pendant des siècles. La vie du présent tisse celle de l'avenir.» Merci Jo.

URBANISME

Déclarations de travaux

M. Mme Gérard BARRÉ, Le Pont Saint-Fiacre : rénovation thermique extérieure.

M. Jean-Pierre DANET, rue Charles de Foucauld : division en vue de construire.

M. Mme Stéphane ROBINO, 8, rue du souvenir : modification de façade.

M. Gary BARTLETT, 34, Le Herbon: piscine.

M. Kevin HAMONET, 12, rue Dominique Nogues : isolation extérieure ;

Permis de construire

M. Mme Yannick CHARLES, rue Charles de Foucauld : habitation.

Terrains à vendre

Lotissement du Clos du Parc : dernier lot à vendre n° 8 d'une superficie de 714 m2.

Rue de la maladrie : 2 lots A et B d'une superficie de 850 m2.

TRAVAUX

Terrain multisports

Les travaux de réalisation de la plateforme confiés à l'entreprise EIFFAGE de PONTIVY ont démarré mercredi 28 septembre et la pose de la structure métallique par l'entreprise SPORT NATURE basée à BEIGNON est prévue courant octobre. Située face au centre de loisirs et à proximité de la cantine des lutins mais aussi proche de l'école, il doit en principe être opérationnel



à la rentrée de la toussaint. Nul doute de l'engouement que porteront les scolaires pour acquérir et développer les bases d'un sport préféré selon choix et aptitude : foot, hand, basket, volley...



INFORMATIONS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des élections de 2017, les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

Pour avoir une carte d'électeur à jour, les personnes qui ont changé d'adresse sur la commune doivent aussi le faire savoir à la mairie.

CALENDRIER ELECTORAL

23 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles, 7 mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles, 11 juin : 1^{er} tour des élections législatives, 18 juin : 2^{ème} tour des élections législatives, 24 septembre : élections sénatoriales.



NETTOYAGE DU CIMETIERE

Pour la Toussaint, le nettoyage des monuments devra être terminé pour le mercredi 26 octobre dernier délai.

REPAS DU C.C.A.S.

Le repas du C.C.A.S. pour les personnes de 75 ans et + aura lieu le <u>MARDI 22 NOVEMBRE</u>, une participation de 6 € vous sera demandée. Toute autre personne peut participer moyennant le prix de 23.00 €.

LACHER DE BALLONS

Les lâchers qu'ils soient de ballons de baudruche ou de lanternes volantes font l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie qui en avise la Préfecture qui en informe les services de l'aviation civile.

CANTINE

Pour se rendre à la cantine, les familles doivent venir en mairie acheter des tickets au prix de 3.10 € (possibilité de vente à l'unité).

En cas d'absence, prévenir Nelly avant 9 h au 02-97-22-41-13 (répondeur).

Toute absence non prévenue sera facturée.

DON DE SANG 2017

- RÉGUINY le 20 janvier
- MORÉAC le 31 mars
- RADENAC le 14 avril
- RÉGUINY le 12 mai
- RÉGUINY le 11 septembre
- RÉGUINY le 4 décembre



PISCINE DE RÉGUINY VACANCES TOUSSAINT

Stage apprentissage la semaine du 24/10/2016 (10 h et 11 h)

Stage aquagym les mardis et jeudis à 19 h.

Renseignements: 02-97-38-66-30

TRANSPORTS SCOLAIRES

Que l'on soit parent ou automobiliste, nous devons tous être responsables. Voici quelques conseils de sécurité relatifs au service de transports scolaires :

Parents : accompagner les plus jeunes enfants et les faire attendre (ou les attendre) à l'arrêt de bus, toujours du bon côté. Dès que possible, leur apprendre le trajet domicile-arrêt et à attendre que le car soit parti avant de traverser, surtout le soir !

Automobilistes : lorsque vous croisez ou doublez un car à l'arrêt, pensez qu'un enfant peut surgir et traverser inopinément la route.

Les élèves doivent rester calmes sur l'aire d'attente prévue et respecter le mobilier et les équipements qui constituent les points d'arrêt.



SECURITÉ ROUTIÈRE



ORDURES MENAGERES

Les conteneurs à ordures ménagères couvercles <u>jaunes</u> sont réservés aux plastiques, boîtes métalliques, briques, cartons (pliés), pots de yaourts...

Les conteneurs à ordures ménagères couvercles <u>verts</u> sont uniquement destinés aux déchets ménagers emballés dans des sacs poubelle (noirs) prévus à cet effet.

Les papiers journaux, magazines, verre et emballages ménagers seront déposés dans les colonnes spécifiques.

Les encombrants, gravats, déchets verts, cartons, ferraille doivent être déposés à la déchetterie de RÉGUINY, Z.A. La Croix Guillard. Tél. : 02-97-38-70-77

Ouverte:

- le lundi de 15 h 00 à 18 h 00,
- le mercredi de 15 h 00 à 18 h 00.
- le samedi de 9 h 30 à 12 h 30.

Du nouveau sur le SIG de Pontivy Communauté

<u>Le système d'information géographique de Pontivy Communauté</u> permet de visualiser, de manière simple et rapide, des données géographiques via un système de cartes. Le SIG, qui s'étoffe continuellement, propose désormais une carte « urbanisme » et un tutoriel pour mieux l'utiliser.

Cette carte présente un intérêt pour les particuliers ayant un projet de construction mais aussi pour les professionnels de l'aménagement, grâce à des informations sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le *Plan d'Occupation des Sols* (POS) et la Carte Communale de la commune concernée.

D'autres cartes en ligne

Le SIG donne également des informations sur les lieux publics, les réseaux de transport en commun, les circuits de randonnée, les aires des camping-caristes, les monuments du patrimoine architectural, les circuits vélos *Jean Robic*, les colonnes d'apports volontaires du tri sélectif, les déchèteries du territoire et bien d'autres thématiques enrichies au fil du temps.

Le SIG est un service gratuit, accessible à tout internaute. Pour tout renseignement sur son fonctionnement, contacter le service SIG au 02 97 25 01 70.

PERMANENCES A LA MAIRIE DE REGUINY

Assistante sociale: le vendredi matin sur rendez-vous au 02-97-69-54-65

<u>Coordinateur de justice</u> : le 1^{er} mardi de chaque mois de 10 h à 12 h. Contact : 02-97-38-66-11

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

La municipalité propose de reconduire la formation aux gestes de premiers secours. Celle-ci serait assurée par les pompiers. Elle est ouverte à tous mais plus spécialement aux responsables et bénévoles d'associations. Les personnes et associations intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie.

-12-



Pourquoi isoler son logement?

Environ 67 % des dépenses énergétique annuelles dans un foyer sont dues aux déperditions de chaleur de l'enveloppe du bâti. Pensez donc à isoler votre maison avant de changer le chauffage. L'isolation thermique représente un enjeu majeur dans la rénovation du bâtiment car les gains sont multiples :

- **Economies d'énergies** : Une réduction des besoins énergétiques entraine une réduction significative des dépenses liées au chauffage.
- Confort: En hiver dans une maison non isolée, les parois en contact avec l'extérieur sont froides et procurent une sensation d'inconfort pour l'occupant de la pièce. La température ressentie est inférieure à la température affichée par le thermomètre. L'isolation thermique supprime cet effet de « paroi froide ».
- **Valeur patrimoniale** : isoler son logement permet d'améliorer l'étiquette énergétique du logement augmentant ainsi sa valeur patrimoniale.

Le Conseiller Info Energie vous aide à définir les travaux les plus efficaces et vous guident pour votre plan de financement à trouver les aides financières pour réduire le coût des travaux en matière d'économies d'énergies (Crédit d'impôt, TVA, Eco-Prêt à taux zéro, Certificats d'économies d'énergie, Agence nationale de l'habitat, ...).

Porté par le Pays de Pontivy, l'Espace Info Energie est un service neutre, objectif et gratuit à destination des particuliers. Il est financé par l'Ademe et la Région Bretagne.

Le conseiller info énergie se tient à votre disposition :

Semaines impaires et lundi/mardi semaines paires	Semaines paires		
Pontivy	Baud	Saint-Jean-Brévelay	Locminé
Pays de Pontivy	Locaux de Baud communauté	Maison des services publics 27 rue de Rennes	Espace Rural Emplo Formation
1 rue Henri Dunant 56300 Pontivy	Chemin de Kermarec 56300 Pontivy		2 rue Yves Le Thiès 56500 Locminé
8h30 / 17h30	9h00 / 17h30	9h00 / 17h30	9h00 / 16h30
			_

N'hésitez pas à prendre contact avec le conseiller du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au **02 97 27 95 39** ou par e-mail à <u>infoenergie@pays-pontivy.fr</u>

Venez consulter le site de l'espace info énergie : www.pays-pontivy.fr











Être mieux chauffé







Des travaux de rénovation thermique sont souvent nécessaires pour améliorer le confort dans un logement et se chauffer à un coût raisonnable. Il peut s'agir de l'isoler au niveau des murs, des combles ou des fenêtres. Ou encore d'améliorer le système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de la chaudière.



Être mieux chauffé





Bénéficiaires

Les propriétaires occupants sous condition de ressources ou les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement avec l'Anah.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modest (f)
ī	14 308	18 342
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4 11 + 1	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+4241	+5434

Les conditions d'actroi

Les aides sont accordées uniquement si les travaux réalisés améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement et si le logement a plus de 15 ans.





Être mieux chauffé





Les prestations d'accompagnement

- L'accompagnement par un opérateur professionnel est obligatoire et permet aux propriétaires de bénéficier de l'aide.
- De la visite du logement à la réalisation des travaux, l'opérateur réalise une évaluation technique, énergétique et financière du dossier.

Contacts:

 Sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique

La maison du Logement

Tél: 02 22 76 03 52



Sur le reste du département
 SOLIHA Morbihan
 Tél: 02 97 40 96 96





Être mieux chauffé





Bilan de cette action depuis 2012

- 2 478 logements rénovés entre 2012 et 2015 dont 77% pour des propriétaires occupants très modestes
- Un gain énergétique moyen de 39%



Exemple

- Couple avec deux enfants propriétaire d'une maison de 80 m2 construite en 1987
- Revenu fiscal de référence 2014 de 26000€, (2 383 € par mois env.)
- Programme de travaux proposé: menuiseries, installation poêle à bois.

Très Modestes

13 890 € HT	
32 %	
4861€	
1389€	
2 083 €	
25 %	
5 557 €	
	32 % 4 861 € 1389 € 2 083 €



Vous-même où une personne de votre entourage est concernée(s) par la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté ?

Une équipe de 4 professionnels vous propose 9 différents activités pour vous Accompagner, Soutenir et Informer.

- 1. <u>Bistrot Mémoire</u>: Un temps d'échange et de convivialité entre aidants et leurs proches dans un bistrot convivial. Cette activité donne aussi la possibilité d'échanger avec une psychologue.
- 2. Activités Culturelles Et De Loisirs: Ces activités ont pour but de permettre au couple aidant/aidée de sortir du quotidien et de se voir autrement. Ce sont des sorties conviviales qui permettront de rencontrer d'autres familles, sortir de l'isolement et oser sortir avec la personne malade.
- 3. <u>Journée D'aide Aux Aidants*</u>: La journée d'aide aux aidants permet de transmettre des informations utiles au quotidien des aidants et d'encourager les échanges avec d'autres familles et les professionnels.
- 4. <u>Ateliers De Stimulation Cognitive*</u>: Découvrez le fonctionnement du cerveau, valoriser les compétences et comprendre ses différences. Aider à mieux comprendre son proche ou bien encore soi-même, est une première approche de la plateforme de répit.
- 5. <u>Conférences*</u>: Temps d'information et de sensibilisation pour le grand public sur les pathologies neurodégénératives. De plus lors des conférences la plateforme vous fait découvrir les solutions de répit et d'accompagnement de votre territoire.
- **6.** <u>Permanence Des Familles</u>: Pour que vous puissiez poser vos questions et découvrir les accompagnements le plus adaptées et disponibles près de votre domicile.
- 7. <u>Donnons La Parole Aux Aidants*</u>: Pour vous offrir un espace confidentiel d'échange et de partage entre aidants en présence d'une psychologue qui garantit le tour de parole et l'anonymat.
- 8. Entretien Psychologique: Ecoute Neutre et Confidentielle. Lorsque vous avez besoin d'un soutien, d'une écoute ou d'un temps pour évoquer les moments émotionnellement éprouvants que vous rencontrez au quotidien. Une psychologue se déplacerait à votre domicile (sur certaines communes), à l'hôpital de Pontivy ou bien sur les locaux de la Plateforme de répit.
- 9. <u>Visites A Domicile*</u>: Un temps de répit à son aidant, une aide dans des moments de conflits dans la vie quotidienne ou un accompagnement pour adapter les différentes prises en charges à domicile nous nous déplaçons sur certaines communes pour mieux vous aider.

Ces actions sont organisées par la Plateforme de Répit du Centre Bretagne et sont financée en partie par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Certaines actions demande une petite participation financière.*

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

■: 02.97.38.80.06
: contact@répitcb.org

ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

Philippe COLLET de RADENAC, Gérard JOUBIER de QUIMPERLÉ (29) et Jean GAILLARD de MONTFORT-SUR-MEU (35) sont les gagnants du concours de pêche organisé par l'amicale des pêcheurs sur le plan d'eau communal le samedi 9 juillet. Un concours de boules a complété cette journée de loisir et détente.



La saison de pêche en première catégorie arrivant à sa fin, nous avons donc clôturé notre concours photos ce samedi 10 septembre avec la remise à nos trois gagnants. Voici nos trois pêcheurs pour cette année 2016 : Romain RADENAC avec un brochet de 92 cm, Nicolas PELACHAUD avec une tanche de 1.7 kg et Alan LAURENT avec une carpe commune de 12 kg.







LOISIRS CRÉATIFS

Tous les jeudis de 14 h à 17 h 30.

Place de l'église

COURS DE DESSIN ET PEINTURE

Tous les samedis de 10 h à 12 h (septembre à juin) à l'ancien local commercial, place de l'église pour enfants et adultes.

Aquarelle, acrylique, huile...

Renseignements : Philippe LE PAIH au 02-97-51-

90-72

A.C.C.A.



Tir à l'arc lors du ball-trap organisé les 10 et 11 septembre à Drénidan

GYMNASTIQUE-MUSCULATION

Les séances de **GYMNASTIQUE** dispensées par un animateur Sport 56 ont lieu tous les jeudis à 19 h 30 à la salle Saint-Fiacre.

Inscription sur place. Certificat médical obligatoire.

Cotisation: 50 €. Contact: 06 38 83 40 18.

Les séances de MUSCULATION ont lieu à la salle Jean ROBIC :

- Le mardi de 19 h à 20 h 30 et de 20 h 30 à 22 h.
- Le mercredi de 9 h 30 à 11 h,
- Le jeudi de 20 h 30 à 22 h,
- Le vendredi de 19 h à 20 h 30,
- Le dimanche de 10 h 30 à 12 h.

Inscription sur place. Certificat médical obligatoire.

Cotisation : 60 €.

Contact: 02 97 22 41 30.

FIT N' FUN

Salle Saint-Fiacre

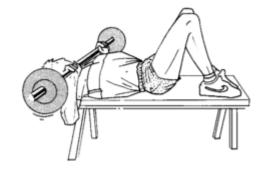
<u>CIRCUIT CARDIO</u>: Le mercredi à 18 h 30



ZUMBA:

Le mercredi à 19 h 30





PING PONG



Les séances ont lieu le mardi et le vendredi soir à 19 H à la salle St-Fiacre. Contact David au 06-88-16-87-87.

VIGILANTE

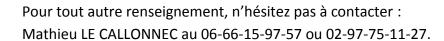
ECOLE DE FOOT

Si votre enfant a plus de 5 ans, et qu'il souhaite faire une activité physique à RADENAC, n'hésitez pas à venir participer à l'entraînement de foot.

Les entraînements se déroulent tous les mercredis de 17 h 30 à 18 h 30.

Pour jouer, chaque joueur devra se munir :

- D'une paire de chaussures de foot crampons plastiques,
- De protège-tibias obligatoires,
- D'une photocopie de pièce d'identité de l'enfant (nouveau joueur),
- D'une visite médicale (avec la feuille de renseignement de l'éducateur),
- Et d'une cotisation de 20 €.



LA SECTION JEUNES

La section jeunes de la Vigilante, à partir des U13, est désormais en entente avec les clubs voisins de CRÉDIN, BRÉHAN, RÉGUINY et PLEUGRIFFET. Cette nouvelle organisation compte 90 enfants pour 6 équipes qui jouent sous les couleurs du Groupement Jeunes Nord Triskel Morbihan.

Renseignements au 06-70-31-02-96 ou au 06-66-15-97-57.



Une partie des 29 U15



CLUB DES FOUGERES

Embarqués à bord de cinq véhicules pour un voyage à SAINT-CARADEC dans les Côtes-d'Armor, le club des fougères présidé par Jean-Claude GUYOT s'est rendu à la ferme Kerbristou.

L'équipe est partie le 1^{er} septembre au matin pour assister au spectacle humoristique de Marie GUERZAILLE. **"Une journée de détente et de découverte bien appréciée de tous"** se réjouit le président

Les membres se réunissent tous les 1^{er} mardis de chaque mois pour un loto ou des parties de belote leur permettant de financer leurs diverses sorties.



ASSOCIATION PLEIN AIR

L'activité est ouverte à tous : cotisation annuelle 15 €. Pour les déplacements 3 € ou plus si plus éloigné.



PROGRAMME:

Mercredi 19 octobre: rendez-vous à 14 h à RADENAC. Contact Anna au 02-97-22-44-49.

<u>Samedi 22 octobre</u>: rendez-vous à 12 h pour resto à LES FORGES ou PLEUGRIFFET. Contact Bernadette pour inscription au 06-18-27-41-45.

<u>Samedi 5 novembre</u>: rendez-vous à 14 h à RADENAC direction CAMORS. Contact Marie-Annick au 06-65-31-31-10.

Mercredi 16 novembre: rendez-vous à 13 h 30 à PLEUGRIFFET direction TIMADEUC. Contact Anna au 02-97-22-44-49.

<u>Samedi 19 novembre</u>: rendez-vous à 13 h 30 à PLEUGRIFFET pour LA COLONNE DES TRENTE. Contact Paulette au 07-86-88-32-70.

Samedi 3 décembre : rendez-vous à 13 h 30 pour la randonnée du téléthon du canton. Contact Raymonde au 06-33-65-98-89.

Mercredi 14 décembre: rendez-vous à 13 h 30 à PLEUGRIFFET. Contact Raymonde au 06-33-65-98-89.

<u>Samedi 17 décembre</u> : rendez-vous à 13 h 30 à PLEUGRIFFET pour PLEUCADEUC (rando des crèches). Contact Gilberte au 06-47-73-14-99.

<u>Samedi 7 janvier</u> : rendez-vous à 14 h à RADENAC pour l'assemblée générale et la galette des rois à l'ancien local commercial.

A.L.S.H.

Cet été, le centre de loisirs s'est installé à la salle des lutins à RADENAC avec une moyenne de 45 enfants par jour. Les enfants ont pu profiter et découvrir la commune et ses environs.

Un seul mot d'ordre : S'AMUSER.

Un groupe de joyeux campeurs sont partis pour une semaine sur le site de LOCUNOLÉ. Ils ont pu profiter d'un programme riche et varié accrobranches, pain ball, piscine, soirée disco...

Aux lutins, les enfants ont pu se divertir sur différents thèmes les J. O de RIO, au-delà du réel, les bâtisseurs de l'extrême... jeux de pistes, piscine, bricolage, musique et sorties étaient au rendez-vous.









Pendant les vacances de février et pâques, le centre aéré aura lieu à RADENAC, salle Les Lutins.

Ecole Saint-louis



91 élèves ont repris le chemin de l'école Saint-Louis le 01 septembre dernier.

Classe de CM (23 élèves) Enseignantes : Annick Lemercier et Mme Piquet Corinne (mardi et jeudi)

Classe de CE (26 élèves) Enseignante : Mathilde Le Roc'h-Roussel



CALLES CONTROL TO THE STATE OF THE STATE OF

Classe de MS et CP (17 élèves) Enseignantes : Christel Davenet et Stéphanie Moisan (jeudi) aide Maternelle :Aurélie Le Guennec

Classe de TPS PS et GS (25 élèves) Enseignante : Gwenhaël Collet aide Maternelle : Jessica Le Texier





L'Apel (Association de parents d'élèves) a également fait sa rentrée en se réunissant pour sa traditionnelle réunion de début d'année. Le programme des manifestations mises en place est encore bien chargé cette année pour les bénévoles mais ces derniers sont prêts à se retrousser les manches. L'association s'apprête à accueillir 7 nouveaux membres lors de l'assemblée générale qui est fixée au vendredi 14 octobre 2016 à 20h00.

MANIFESTATIONS

Tous les 3eme samedi de chaque mois : Benne à papier

Samedi 08 octobre de 18h00 à 20h00

(salle St Fiacre) : plats à emporter : poulet basquaise/riz

Vendredi 14 octobre 20h00 (à l'école):

assemblée générale de l'apel

Vacances de la Toussaint : vente de sapins de Noël

Samedi 10 décembre : Arbre de Noël Vacances de Février : Vente de Brioches

Mars : Carnaval

Avril/Mai : vente de plante + plats à emporter

Dimanche 18 juin : Kermesse



<u>Vente de sapins de Noël</u> Renseignements et réservations par mail : <u>apel.radenac@gmail.com</u>

REMERCIEMENTS

L'ensemble des bénévoles a tenu à remercier tout particulièrement Mr Jérome Allain (ancien secrétaire et membre de l'Apel pendant 15 ans) qui n'a compté ni ses heures ni son énergie, ainsi que Mr Anthony le Blay (ancien président de l'Ogec) pour son aide précieuse et son prêt de matériel. La présidente Valérie Mouëllo leur a remis à chacun au nom de l'association un panier garni.



R.A.J

Nouveau bureau:

Co-présidentes : Marine LE BOUQUIN et Mélanie JÉGAT

Trésorière : Sarah LE STRAT

Trésorière adjointe : Pauline LE BRETON

Secrétaire : Adeline LE BRETON

Secrétaire adjoint : Antoine LE CALLONNEC



ACTUALITÉS

CONCOURS DES CALVAIRES ET MAISONS FLEURIS

Visite du jury le mardi 26 juillet 2016

1^{er}: M. Mme Jean LE CAM, Bodnay

Prix maison fleurie



1^{er}: M. et Mme Joseph RENAUD **Prix calvaire fleuri**



Concours calvaires fleuris

Une pluie de fleurs, aux couleurs les plus éclatantes et aux senteurs les plus douces, s'est répandue dans le bourg et ses villages pour le concours annuel de fleurissement. Les participants avaient la possibilité de fleurir deux catégories d'édifices, leur habitation ou l'un des calvaires de la commune.

Les époux retraités Joseph et Marie RENAUD résidant au Resto aiment entretenir, fleurir tout au long de l'année le calvaire/fontaine de sainte Emérentienne au village les Blancs se situant à près de deux kilomètres de leur domicile. Une habitude prise durant leur vie professionnelle d'agriculteurs, lorsque le couple vivait à proximité du calvaire. Cette assiduité est récompensée par le jury qui décerne aux époux le 1^{er} prix des calvaires fleuris pour l'édition 2016.

Joseph et Marie soulignent le travail réalisé par le propriétaire du terrain, Joseph LE BRETON de LANOUÉE aux abords du calvaire : coupe des sapins entravant l'ensoleillement de la fontaine et aménagement autour de celle-ci avec une barrière en rondins de bois (photo couverture).

La commission et la municipalité remercient également **M. et Mme ROUILLARD** de Bonvallon pour le fleurissement et l'entretien du calvaire du 8 septembre 1938 pendant près de 40 ans. Merci Titine et Hubert.

FETE DES VOISINS

C'est la première fête des voisins organisée à la résidence les Pins.

"Il s'agit d'une idée collective que nous avons eue en nous rencontrant lorsque nous allions présenter les vœux de nouvelle année à la maison de retraite Alexis LOUER. Nous passons un bon moment ensemble autour d'un repas faisant oublier la morosité des temps actuels. A la façon de l'auberge espagnole chacun y apporte ce qu'il souhaite et tout est mis en commun, on partage. Nous avons associé à notre journée les familles des trois maisons du stade", explique Roger MARIAGE, l'un des participants.



PARDON DE SAINT-FIACRE

Après la messe à la chapelle Saint-Fiacre et la procession à la fontaine, environ 300 repas ont été servis grâce aux cuistots qui œuvrent depuis le petit matin à la préparation de la soupe, des pommes de terre et du bœuf bourguignon.



Pesée du panier garni





TOUR DE BRETAGNE FEMININ

Le temps d'une étape, RADENAC était l'hôte du contre-la-montre du tour de Bretagne féminin. Le 15 juillet la commune témoignait une nouvelle fois de toute la ferveur

qu'elle accorde aux courses cyclistes.

Avant le départ, les bicyclettes passent devant un étrange dispositif métallique équipé d'un niveau à bulle, de fils à plomb. Il s'agit d'une sorte de gabarit permettant de vérifier rapidement si les vélos sont bien réglementaires en s'assurant, entre autres, que la pointe de la selle se trouve à 5 cm de l'axe du pédalier et les rallonges de guidon à 75 cm de celui-ci.





Il est 14 heures, le silence se fait, le compte à rebours débute, la première concurrente Mathilde FAVRE, portant le numéro 132, est sur la rampe de lancement. C'est l'italienne Sylvia Valsecchi qui remportera l'étape radenacoise de 11,2 km en 14'58"

CHAMPIONNAT D'EUROPE

Le jeudi 15 septembre après-midi, le contre la montre individuel du championnat d'Europe catégories élites au départ de JOSSELIN empruntait la voie parallèle D724 pour se rendre à l'arrivée à PLUMELEC. Une distance de 45 kms 500 parcoure en 58 minutes 99 pour le meilleur temps réalisé par l'espagnol CASTROVIEJO NICOLAS Jonathan soit un moyenne horaire de 46 kms 894. Un public de connaisseurs venu encourager au passage les 38 concurrents engagés comme ici sur la photo à la sortie de la route de Coëtdevent.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 24 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine, la municipalité de RADENAC accueillait la chorale "Quai de l'Oust" du ROC-SAINT-ANDRÉ pour un concert chants de marins à la chapelle Saint-Fiacre. Une centaine de personnes ont ainsi pu partager le long voyage des marins, chanter les airs les plus connus et profiter de la merveilleuse acoustique de la chapelle. En parallèle, les personnes présentes ont pu découvrir l'exposition de photos mettant en valeur les patrimoines de la commune.

Le jury réuni la veille avait pu apprécier la qualité des photos présentées. Onze



personnes de 5 à 85 ans avaient répondu au concours lancé en mai par la municipalité.

La photo de Marie-Thérèse MAHIEUX (rivière et lavoir de Kerdéhel) a été primée pour le <u>patrimoine nature</u> de notre cité.

Celle de Justine VORINGER (arc-en-ciel sur le calvaire St-Fiacre) a été primée pour le <u>patrimoine</u> architectural.

Et celle de Charlyne VANDEKERKOVE (départ du tour de Bretagne cycliste avec l'église en arrière-plan) pour le patrimoine vivant.

Le prix enfant a été attribué à Célestine AUBRUCHET pour sa photo sur la croix du calvaire St-Fiacre. Un pot de l'amitié clôturait la soirée.

N.B.: les photos sont exposées dans le hall de la mairie.



PATRIMOINE

REHABILITATION D'UN FOUR A KERVENALLEC



En sommeil depuis près de 70 ans, le four à bois revient à la vie.

Le four fut construit, parallèlement à l'habitation, en 1936 par la famille POCARD au village de Kervenalec.

Placé face à l'entrée principale, sa chaleur issue de bûches de bois servira à la cuisson du pain et des viandes jusqu'en 1947 où il prendra une retraite anticipée. Il accompagnera inerte et silencieux le quotidien de Christophe LE DOUARIN et sa femme Isabelle.

Près de 70 ans plus tard, un jour de printemps, Christophe retrousse ses manches et entreprend de réhabiliter le four ancestral avec quelques amis.

"Contrairement aux habitudes bretonnes, ce four est en briques alors que généralement c'est le granit qui est utilisé. Malgré les années il est en parfait état, nous n'avons eu qu'à lui faire un bon nettoyage puis le remettre en route progressivement par quatre douces chauffes successives. C'est une méthode utilisée par les anciens que nous avons mise en application", détaille Christophe.

En ce dimanche d'inauguration avec les copains, ce sont des fars bretons, un rôti de porc, des pommes de terre sautées et du pain qui seront les cobayes et valideront le bon fonctionnement de cette pièce d'histoire.

"Le four est en chauffe depuis la veille, j'y ai ajouté du bois vers minuit et encore ce matin. Lorsque la température atteint 600° le feu n'est plus alimenté. Nous laissons le thermomètre descendre autour de 250° pour y mettre les aliments qui cuiront en douceur sous l'effet de la chaleur résiduelle. Par exemple pour le pain ce sera 1 h 15 de cuisson", précise Christophe.

Si le four est ancien, en revanche la lecture de la température se fait avec un objet bien moderne et diablement précis : un thermomètre laser permettant de connaître au degré près la valeur de la température.

"Nous allons passer une bonne journée entre amis et retrouver les goûts d'autrefois", conclut Christophe LE DOUARIN.

CALENDRIER DES FETES

<u>OCTOBRE</u>			
Samedi	29	Halloween	R.A.J.
<u>NOVEMBRE</u>			
Samedi	19	Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	10	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Jeudi	15	Repas	Club des fougères
Samedi	31	Réveillon	Comité des fêtes